

## LES CONDITIONS DE RESSOURCES POUR LA LOCATION-ACCESSION - 2022

L'accès au logement social est réglementé, il est impératif de remplir les conditions suivantes :

- Être en situation régulière sur le territoire français
- Percevoir des revenus imposables n-2 compatibles avec les plafonds de ressources (indiqués « revenus fiscal de référence » sur votre feuille d'imposition)

Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Revenu fiscal de référence
1 personne	25 318 €
2 personnes	33 761 €
3 personnes	39 052 €
4 personnes	43 273 €
5 personnes et plus	47 482 €

Vente neuf (location-accession) : **Toulouse Métropole Habitat**

Tél : 05 67 69 67 79

Mail : [accession@tm-habitat.fr](mailto:accession@tm-habitat.fr)